



Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de Membres présents :	27 à 18h00 - 28 à 18h08
Nombre de Membres excusés :	5 à 18h00 - 4 à 18h08
Nombre de Membres absents :	1

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 25 JANVIER 2023**

*Le mercredi 25 janvier 2023 à 18h00 – Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville
s'est réuni le Conseil Municipal régulièrement convoqué selon les dispositions de
l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Étaient présents :**De la liste « Communiste, citoyenne et de rassemblement démocratique » :**

MM. Bernard BAUDE, Olivier LELIEUX, Marianne LENNE, Laurent DUCAMP, Latifa AÏT ABDERRAFII **à compter de 18h08**, Fabrice PLANQUE, Ludivine HENNEAU-PLOUVIER, Jérôme FLEURANT, Céline CAVIGNAUX, Pierre BOUFFLERS, Jeanine BALCEREK, Roger JANKOWSKI, Dominique MICHAUX, Adeline SERVILLE, José PRINGARBE, Belinda MERCIER, Joël CHOQUET, Christophe LAOUR, David KRZYZELEWSKI, Marie MALIGNO-CODISPOTI, Patricia PINGUET, Fatima AKNANAYE, Pascale HUNET, Abdel Nasser NAGI.

De la liste « Rassemblement National » :

MM. Laurent DASSONVILLE, Nathalie PIJANOWSKI, Thomas LAOUR.

Sans liste :

Mme Etiennette DEVOYE.

Étaient absents excusés :

De la liste « Communiste, citoyenne et de rassemblement démocratique » : MM. Latifa AÏT ABDERRAFII donne pouvoir à Marianne LENNE **jusqu'à 18h08**, Maxime LEPOIVRE donne pouvoir à Laurent DUCAMP, Nancy BODESCOT donne pouvoir à Jérôme FLEURANT, Julie CARON donne pouvoir à Fabrice PLANQUE, Salem L'AABD donne pouvoir à Ludivine HENNEAU-PLOUVIER

Était absent :

De la liste « Communiste, citoyenne et de rassemblement démocratique » : M. Abdelhallim NACER

Président : Bernard BAUDE

Désignation du secrétaire de séance selon l'article. L. 2121-15 du CGCT : Céline CAVIGNAUX.

BB/CABINET DU MAIRE

2023-03-17. MOTION DE SOUTIEN AUX FORMATIONS SYNDICALES : POUR UNE REFORME JUSTE DU SYSTEME DE RETRAITE

Monsieur Bernard Baude, Maire de Méricourt, expose que la réforme du système de retraite envisagée par le gouvernement sous la houlette de Madame Borne première ministre n'a d'intérêt que dans ce qu'elle permet l'unanimité des formations syndicales pour son retrait.

Le gouvernement semble vouloir passer en force pour imposer aux français une réforme inéquitable qui ne prend pas en compte la réalité du monde du travail. La pratique intensive du 49-3 incline sans doute à ce genre d'attitude irrespectueuse et méprisante du débat démocratique. Il poursuit ainsi la politique engagée déjà sous le mandat précédent visant à

faire payer les salariés, les retraités et tous les moins fortunés en maintenant les privilèges fiscaux à l'égard des plus riches.

Le drame étant que cette politique fonctionne : les riches le sont plus encore qu'ils l'étaient avant l'ère Macron. Ça ne ruisselle pas dans le bon sens !

Et l'argent venant de quelque part : les pauvres s'appauvrissent dans notre pays, alors que l'homme le plus riche du monde est un français. Voir rapport Oxfam :

<https://www.oxfamfrance.org/rapports/nouveau-rapport-la-loi-du-plus-riche/>

Extrait du rapport

La loi du plus riche : les chiffres-clés du rapport :

- Depuis 2020, deux tiers des richesses mondiales produites ont été captées par les 1% les plus riches
- Les milliardaires ont gagné 2,7 milliards de dollars par jour depuis 2020 grâce à l'intervention publique face au coronavirus
- Depuis 2020, les 10 premiers milliardaires ont gagné 189 milliards d'euros, l'équivalent de deux ans de factures de gaz, d'électricité et de carburant des Français(e)s
- Taxer la fortune des milliardaires français à hauteur d'à peine 2% permettrait de financer le déficit attendu des retraites
- Avec une fortune de 179 milliards d'euros, Bernard Arnault est désormais l'homme le plus riche de la planète. Sa fortune correspond à l'équivalent de celle de près de 20 millions de Français(e)s

Une autre politique économique, industrielle, artisanale ... humaniste est possible. Elle doit être tournée vers les emplois durables qui prennent en compte les grands enjeux environnementaux de notre époque.

L'ensemble du Conseil municipal de Méricourt, après avoir entendu son Président et en avoir délibéré, procède au vote,

- ⇒ 28 voix « pour » de la liste « Communiste, citoyenne et de rassemblement démocratique »
- ⇒ 1 voix « pour » de la Conseillère municipale non inscrite
- ⇒ 3 voix « pour » de la liste « Rassemblement National »

Décide à l'unanimité :

De se prononcer en faveur d'une autre réforme, une réforme juste, durable et efficace des retraites :

- Qui repose sur l'effort partagé, notamment par la mise à contribution des revenus du capital et des actifs financiers, pour garantir un ruissellement effectif,
- Qui prenne en compte la pénibilité du travail et les carrières longues, permettant ainsi les départs anticipés,

- Qui permette la réduction des inégalités professionnelles et de revenus entre les femmes et les hommes,
- Qui permette la compensation des années d'études ou de travail « fractionné »,
- Qui maintienne l'âge légal de départ en retraite à 62 ans.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Méricourt, le 26 janvier 2023

Le Maire,

Bernard BAUDE.

